

Commune de LIGINIAC
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2021 à 20h00 selon convocation en date du 6 décembre 2021.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - M BUSSIERE.

Absents excusés : M SIRIEIX (a donné procuration à M MICHOUX)
Mme BRAULT

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M MICHOUX

Objet : Délibération n°2021-075 : Engagement du quart du budget

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID : 019-211911300-20211210-D2021075-DE

Berger
Levrault

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que jusqu'à l'élaboration du budget 2022, en l'absence d'adoption du budget et avant cette date, il peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Imputation	Budget 2021	Limite légale du CGCT 25% des crédits ouverts en 2021	Proposition du Conseil Municipal
Chapitre 21	72 850 €	18 212 €	18 212 €
Chapitre 23	286 877 €	71 719 €	71 719 €

Après en avoir délibéré les membres de l'assemblée :

- ⇒ Approuvent la proposition indiquée ci-dessus.
- ⇒ Les crédits correspondants seront repris au Budget Primitif 2022

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 10 décembre 2021.
Le Maire, Frédéric BIVERT.

Membres	13
Présents	11
Représentés	1
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

